

Règlement concours photo « Eau et arbre » Semaine de l'eau du 26 au 28 mars 2024

1- THEME DU CONCOURS

La thématique du concours photo édition 2024 est **« Sauvons l'eau goutte que goutte »**.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne inscrite ou travaillant dans un des établissements scolaires participant au concours.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3- DUREE

Le concours est ouvert jusqu'au 08 mars 2024.

4- DESCRIPTION

Ce concours est organisé par l'EPLEFPA de la Lozère – site Louis Pasteur dans le cadre de la semaine de l'eau qui se déroulera du 26 au 28 mars 2024.

9 prix sont proposés :

- 3 prix collégien
- 3 prix lycéen/étudiant
- 3 prix communauté éducative

Chaque prix sera récompensé et les 20 meilleures photos seront imprimées en qualité professionnelle et feront l'objet d'une exposition.

5- JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Le jury sera composé de photographes professionnels.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

La remise des prix se fera le jeudi 28 mars 2024 à 11h50 au Lycée Louis Pasteur à La Canourgue. A cette occasion, une petite délégation de chaque établissement participant sera conviée.

6- INSCRIPTION

Chaque établissement voulant s'inscrire devra renvoyer un mail à l'adresse ci-contre : cerise.chevallier@educagri.fr en précisant le nom de l'enseignant référent et les coordonnées de l'établissement.

7- MODALITES

Suite à l'inscription de l'établissement par mail, une affiche en version numérique sera envoyée dans chaque établissement pour informer les participants.

L'enseignant référent de l'établissement se charge ensuite de collecter les photos en veillant à ce que :

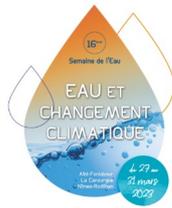
- chaque participant ne fournisse que 3 photos maximum
- le participant soit informé que ses photos ne doivent ni être retouchées, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos
- les photos soient accompagnées d'un titre, d'une date, d'un lieu avec le nom et le prénom du participant ainsi que la catégorie (collégien, lycéen/étudiant, communauté éducative)
- les photos soient en format numérique de qualité suffisante (non pixelisées, attention aux photos importées des réseaux sociaux qui peuvent être de qualité médiocre)
- le participant remplisse un bulletin de participation (en annexe de ce règlement)
- le participant soit informé qu'en participant au concours il accepte que ses photos soient publiées sur le tableau Pinterest du concours ou sur un Padlet.

Après la clôture du concours, l'enseignant référent sera en charge d'envoyer sous 1 semaine, via un seul transfert (et en utilisant [Wetransfer](#)), les photos des élèves/étudiants/membres des équipes ainsi que les bulletins de participation à l'adresse mail ci-contre : cerise.chevallier@educagri.fr

Informations à transmettre aux participants :

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'événement créé lors de la semaine de l'eau.

Les photos ne doivent pas comporter de représentation d'individus ni de bien ou auquel cas avoir fait l'objet d'une autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Établissement :

Catégorie : collégien / lycéen, étudiant / communauté éducative

Je soussigné(e).....

- souhaite participer au concours photo organisé par le LEGTPA de la Lozère jusqu'au 08 mars 2024 ;
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- autorise l'EPLEFPA de la Lozère à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition en lien avec la semaine de l'eau ;

Date et Signature du candidat :